

INTRODUCTION

Le Massif Central, de par sa topographie et sa position de carrefour climatique, est un territoire majeur au niveau national en terme de sites tourbeux de moyenne montagne. Les 5 régions et 16 départements qui le composent sont le lieu de nombreuses actions conduites sur les tourbières par des acteurs d'origines socioprofessionnelles variées. Le séminaire technique Massif Central permet à un rythme biennale à ses acteurs de se retrouver et de partager leurs expériences. Pour mémoire, le premier séminaire a eu lieu en région Auvergne, dans le département du Cantal, sur le massif de l'Aubrac, en 2002 et le second s'est déroulé en 2004, en région Limousin, avec une visite des tourbières du plateau de Millevaches. Le choix d'organiser ces rencontres dans chacune des 5 régions permet d'associer plus facilement les acteurs régionaux et locaux et de mettre ainsi en valeur les actions et partenariats locaux.

Le présent document permet de restituer les interventions et échanges de la troisième rencontre technique organisée en région Rhône-Alpes dans le département de l'Ardèche, des acteurs du Massif Central impliqués dans les nombreux domaines que sont la préservation, la gestion, la connaissance, et la valorisation des tourbières. Ce document est mis en ligne sur le site internet du pôle relais tourbières afin de profiter au plus grand nombre de personnes intéressées et dans le cadre d'un partenariat mis en place depuis la création de ce dernier.

L'organisation de cette rencontre confiée au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne dans le cadre de l'animation du réseau "tourbières Auvergne et Massif Central", découle de la mise en œuvre du plan d'action régional en faveur des tourbières d'Auvergne rédigé en 1999 à la demande du Ministère de l'Environnement au cours du programme Life "tourbières de France".

Tous les deux ans, une cinquantaine d'acteurs peuvent ainsi se retrouver et/ou découvrir de nouveaux venus sur ce thème particulier, et ainsi échanger et mutualiser les expériences vécues. Cette dynamique interrégionale lancée depuis 5 années tente de prendre en compte les attentes et besoins exprimés à chacune de ces rencontres.

L'organisation de ce séminaire a pu avoir lieu grâce au soutien financier de l'Union Européenne (FEDER), de l'Etat (Crédits DIACT Massif Central), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (autofinancement).

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne a pour objet la préservation et la gestion des espaces naturels de la région Auvergne. En lien avec le Conservatoire des Sites de l'Allier, il intervient sur 169 sites pour une surface cumulée de 1 603 ha dont 15 sites tourbeux pour une surface cumulée d'environ 200 ha. L'intervention est basée sur la connaissance des sites et des acteurs, la préservation par maîtrise foncière ou d'usage, la gestion et parfois leur valorisation auprès du public. Un accompagnement des politiques publiques par une assistance technique est une part grandissante de la contribution des Conservatoires à la préservation des milieux naturels par les acteurs de terrain implantés localement et ceci par une transmission de compétence et de savoir-faire appliquée au contexte local (voir présentation en annexe). Le CEPA est membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (pour en savoir plus, www.enf-conservatoires.org).

MARDI 03 OCTOBRE 2006



ALLOCUTION D'OUVERTURE

Marc CHAMPEL

Maire et Conseiller Général de Saint Etienne de Lugdarès

Merci d'avoir choisi la petite Commune de Saint Etienne de Lugdarès pour votre colloque ; petite commune par son nombre d'habitants (465), mais grande par sa surface avec plus de 5000 hectares. Cette commune est le Chef-lieu d'un canton qui s'étale sur plus de 17000 hectares et qui a pour particularité d'être coupé par la ligne de partage des eaux, d'avoir trois communes en zone d'AOC "Châtaigne d'Ardèche" alors que les autres sont tournées vers l'élevage bovin, la forêt et possèdent même une station de ski alpin et une zone nordique.

Notre territoire, riche en ZNIEFF, est concerné par deux zones Natura 2000. Cette richesse témoigne s'il en était besoin du bon niveau de sauvegarde de nos milieux par les habitants et en particulier grâce au rôle majeur des agriculteurs. Il est vrai que le souci d'une majorité des habitants comme des élus est de conserver pour les générations futures les espèces faunistiques et floristiques de notre territoire.

Cette volonté se manifeste depuis de nombreuses années puisque dès 1986 nous avons « investi » dans la prise de conscience de nos richesses et de la nécessité de les conserver. Ainsi, en étroite collaboration avec l'ONF, nous avons créé un parcours botanique, un sentier de découverte d'une tourbière et avons édité un ouvrage intitulé « Eco Guide du Massif du Tanargue ». Cet ouvrage permet de découvrir quelques unes des espèces animales et végétales selon les milieux : prés de fauche, milieux humides,

Cette détermination à conserver notre patrimoine naturel est telle que nous ne comprenons pas que d'un côté, certaines personnes (habitants ou touristes) ne soient pas plus respectueux de notre Nature et que d'un autre côté certains voudraient nous « parquer » comme des « Indiens » et nous imposer leur vision sous le prétexte que nous serions ignorants ou incapables de continuer à préserver nos richesses comme ont su le faire nos ancêtres.

Si des erreurs ont été commises parce que certaines richesses sont sous-estimées mais aussi parce que certaines techniques permettant de concilier respect de l'environnement et activité économique sont ignorées, votre travail concernant les tourbières devrait contribuer à améliorer encore la conservation de ces milieux tout en développant le nécessaire dialogue avec les acteurs locaux qui doivent être encore mieux considérés pour le rôle majeur qu'ont joué leurs ancêtres et pour la mission qui est la leur aujourd'hui.

C'est pour cela que votre action doit être encouragée non seulement sur le fond mais également pour l'ouverture que vous accordez aux acteurs locaux.

Claire CHATAGNON

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Bilan de l'exploitation de tourbe dans le Massif Central

En 1996 au cours du programme LIFE Tourbières de France, un bilan national sur l'exploitation de tourbe a été réalisé par Jean-Marc HERVIO, coordinateur national, sur la base des données collectées auprès des animateurs régionaux. Ce document faisait apparaître que le Massif Fondamental était une région où l'extraction de ce matériau utilisé pour les filières horticoles était encore présente. Sur les 5 régions que réunit le massif, seulement 3 recensaient alors des tourbières exploitées : Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

Il y avait, au total, 7 tourbières sous le couvert d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation en 1996. Dix années se sont

écoulées depuis ce diagnostic, l'extraction de tourbe est toujours d'actualité dans le Massif Central, c'est pourquoi il est proposé de présenter l'évolution du nombre de carrière ainsi que l'analyse des articles des arrêtés d'exploitation et en particulier ceux relatifs à la remise en état après exploitation.

La synthèse des documents recueillis permet d'analyser :

- l'état des lieux des carrières de tourbe dans le Massif Central.
- les points communs et différences des arrêtés préfectoraux recensés.
- les exemples de remise en état de site depuis 1996.

L'état actuel des carrières de tourbe dans le massif central

Région	Département	Tourbière	Activité en 1996	Activité en 2006	Fermeture
AUVERGNE	Puy-de-Dôme	Gayme	X		2002
	Cantal	Rascoupet	X	X	
		Le Couderc	X	X	
		Pierrefite	X	X	
MIDI-PYRENEES	Aveyron	La Rosière	X		1999
		Le Pendouliou	X	X	
RHONE-ALPES	Ardèche	Sagne-Redonde	X		1998

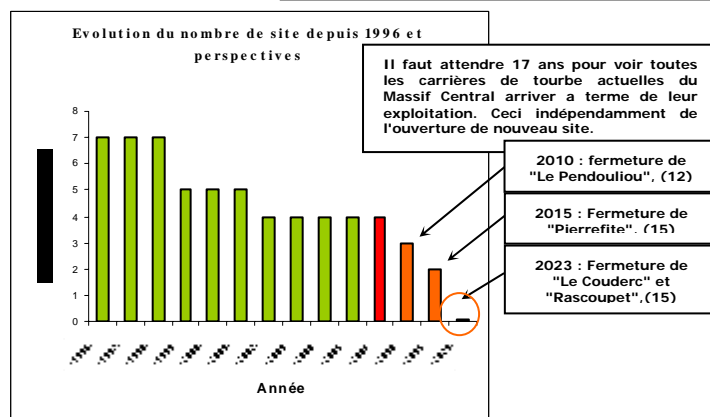
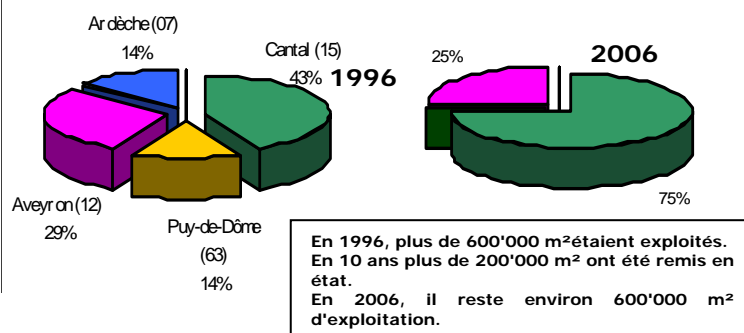
Il y a aujourd'hui moins de carrières de tourbe qu'en 1996. On est passé de 7 tourbières exploitées en 1996, à 4 en 2006. La région Rhône-Alpes ne compte plus d'extraction de tourbe au sein du Massif Central depuis 1999 avec la fermeture de la tourbière de "Sagne-Redonde" à Lanarce en Ardèche (mais d'autres départements hors Massif Central ont toujours des carrières de tourbe dans cette région).

En ce qui concerne l'Auvergne, seul le Cantal abrite encore des carrières. En effet, la seule tourbière qui était encore en exploitation en 1996, dans le Puy-de-Dôme, a vu l'extraction s'arrêter en 2002 (Tourbière de "Gayme", à Picherande).

En 2006, 2 régions sont concernées par l'extraction de tourbe, se sont l'Auvergne et Midi-Pyrénées, avec seulement deux départements : le Cantal et l'Aveyron.

Dans l'Aveyron, il ne reste plus qu'un site en activité : la tourbière "Le Pendouliou" située sur les communes de Saint-Chély-d'Aubrac et de

Prades d'Aubrac. L'exploitation devrait cesser en 2010. Il faudra attendre 2023 pour que les



carrières du Cantal arrivent en fin d'exploitation. En effet, pour les deux tourbières de Landeyrat ("Le Couderc" et "Rascoupet"), les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter ont été reconduits en 2003 pour une durée de 20 ans.

On peut s'attendre à une diminution progressive des sites exploités avec un arrêt possible d'ici 2023, dans le cas où de nouveaux sites ne bénéficieraient pas d'autorisation.

L'ouverture d'exploitation de tourbe semble de plus en plus complexe pour les exploitants comme a pu en témoigner Monsieur Maggiar (Humustar Terreaux, Puy-de-Dôme). Cet exploitant peine à trouver un nouveau site après la fermeture de "Gayme" en 2002. Les réseaux Natura 2000, les Plans Locaux d'Urbanisme (ancien POS), ainsi que les qualités horticoles requises pour la vente, rendent les recherches et l'acquisition de terrains quasiment impossibles. Monsieur Maggiar est actuellement contraint de se fournir en tourbe auprès d'autres exploitants (Cantal et Hollande)

pour la fabrication de ses terreaux destinés à des professionnels.



Hétérogénéité des arrêtés d'autorisation d'exploitation

Après lecture des arrêtés relatifs aux tourbières citées ci-dessus, il ressort que les arrêtés ne présentent pas de trame fixe et précise. Il n'y a aucune homogénéité entre les arrêtés préfectoraux. On remarque très aisément des différences selon les époques et les contextes relatifs à chaque tourbière exploitée. Les articles relatifs aux moyens et aux quantités d'extraction sont très différents selon les arrêtés.

Certains sont très précis sur les quantités d'extraction, comme « Pierrefite », qui a une autorisation de 25'000 t.an⁻¹, ou encore « Rascoupet » et « Le Couderc » 10'000 t.an⁻¹ soit 50'000 m³. Pour ces deux dernières le tonnage annuel et le volume correspondant sont précisés.

Pour tous les autres cas, aucune quantité annuelle ou totale d'extraction n'est indiquée. Certains articles insistent sur les méthodes d'extraction de la tourbe en donnant des profondeurs et la technique utilisée (« Gayme » : front de taille de 6 m maximum).

Les éléments présents communs à tous les arrêtés sont :

La carte de circulation de l'eau dans la tourbe est une information fondamentale et pourtant souvent manquante

- Le nom de l'exploitant
- la commune
- le lieu-dit
- le nom de la tourbière
- les dates d'autorisation et d'expiration
- la durée du contrat
- les mesures de remises en état (à des degrés de précision très variables)

Les éléments non systématiquement présents dans les arrêtés sont :

- le type de tourbe exploitée
- la superficie annuelle ou totale autorisée
- la production annuelle (en t.an⁻¹ ou/et en m³.an⁻¹)
- la reconduction d'un précédent contrat
- le mode d'extraction
- le mode de stockage

Les durées des contrats sont très différentes, la fourchette va de 10 à 30 ans, avec des intermédiaires différents : 12, 15, 18, 20 ans.

Les deux sites reconduits en 2003 dans le Cantal l'ont été pour une durée de 20 ans.

L'un d'eux, « Rascoupet », a été ouvert en 1982 par une absence de réponse administrative. La tourbière a été exploitée de 1982 à 2002, et en 2003 l'autorisation de reconduire l'extraction pour les 20 prochaines années a été autorisée.

Une partie du site fait l'objet d'un APPB (créé en 1984), et la totalité de la tourbière est située dans un périmètre Natura 2000.

La remise en état des sites évolue selon les époques, le tableau ci-dessous résume l'analyse des éléments relatifs à cette démarche. Les arrêtés datent de 1974 pour les plus anciens (« Gayme ») à 2003 pour les plus récents (« Rascoupet » et « Le Couderc »).

Évolution de l'aspect « remise en état » selon les époques

Avant 1976	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'étude d'impact, de mesures compensatoires ni de garanties financières avant la loi de 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - on parle à l'époque de "remise en état des sols" - souvent le site change de vocation en fin d'exploitation (plan d'eau de loisirs, terres agricoles) - la remise en état du milieu n'existe pas (les infrastructures de chantier enlevées, les drains peuvent être laissés) - Pas de prise en compte du fonctionnement hydraulique
1976-1990	<ul style="list-style-type: none"> - loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - la remise en état du site "s'amorce", la description des mesures de remise en état écologique existe mais reste encore sommaire - l'aspect paysager prend de l'ampleur - l'utilisation de machines adaptées aux sols non portant avec des couleurs ternes est parfois demandée
Depuis 1990	<ul style="list-style-type: none"> - la description de la remise en état des tourbières se précise avec prise en compte de la pente (en degré ou en pourcentage), avec des explications sur le déroulement des travaux et les délais pour les opérations - l'implication des services de l'environnement reste néanmoins faible

Des exemples de remise en état

Les remises en état sont décrites plus ou moins précisément dans les arrêtés préfectoraux. Pour les trois tourbières qui ont été remises en état depuis 1996, on voit des différences notables selon les contextes locaux.

La Tourbière de "Gayme"



1974 : premier arrêté sur cette tourbière (durée : 18 ans)

1977 : la tourbière est au cœur du PNR des Volcans d'Auvergne qui se crée

1993 : renouvellement du "contrat" (durée : 15 ans)

La carrière étant au sein du PNRVA, les services environnementaux du Parc ont participé à l'élaboration des articles relatifs à la remise en état de la tourbière.

2002 : fermeture du site après remise en état (6 ans avant la fin du contrat), car gisement épuisé.

Les articles relatifs à la remise en état de l'arrêté de 1993:

- étang de 2 ha environ et de 2,5 m maximum de profondeur
- berges talutées à 45% maximum et travaillées avec des sinuosités,
- berges recouvertes de terre végétale et de mottes issues du décapage superficiel de la tourbe,
- introduction d'espèces de la tourbière dans les fosses et les buttes intermédiaires,
- modelage et talutage à 45° des berges pour obtenir un deuxième plan d'eau en fin d'exploitation.

Après lecture des arrêtés de tous les sites exploités du Massif Central, il s'avère que celui de "Gayme" est le plus complet en ce qui concerne la remise en état de la tourbière après exploitation.

La commune de Picherande a contribué à la valorisation de "Gayme" en réalisant un sentier pédagogique autour de la tourbière. Sur ce sentier sont illustrées quelques espèces patrimoniales fréquentant le milieu, ainsi que

l'exploitation traditionnelle mais aussi industrielle de tourbe.

Une visite sur les lieux en septembre 2006 a montré que la remise en état est allée encore au-delà de ce qui était préconisé.

La Tourbière de "Sagne-Redonde"



1979 : premier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (durée : 10 ans)

1989 : renouvellement du contrat (durée : 15 ans)

Les articles relatifs à la remise en état sont identiques à l'arrêté de 1979 :

- remblayage avec des matériaux inertes
- régalage des terres de découverte
- rectification des fronts de taille
- talutage des berges des plans d'eau à 30° maximum

1998 : fin de l'exploitation, 6 ans avant la fin du contrat, l'exploitant part en retraite.

1999 : le CREN Rhône-Alpes devient propriétaire de 8,5 ha sur 15.

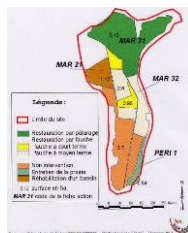
2001 : réalisation d'un plan de gestion

Les travaux de restauration hydraulique, de bûcheronnage, ainsi que la création de mares, d'un sentier découverte et l'implantation d'un pâturage équin, semblent avoir donné de bons résultats tant d'un point de vue écologique que socio-économique et culturel.

Conclusion

L'analyse de la situation actuelle de l'exploitation de tourbe donne un bilan final mitigé. On constate une diminution de près de la moitié du nombre de site exploité (7 en 1996, 4 en 2006), avec seulement deux départements aujourd'hui concernés. On peut ajouter que depuis le milieu des années 1990, les articles relatifs à la remise en état des sites exploités se précisent et tendent à s'affiner (selon les contextes locaux : PNR ; CREN ...). L'exemple de l'exploitation de "Rascoupet" dans le Cantal montre que concilier

La Tourbière de « La Rosière » ou « Rey »



1982 : arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (durée : 30 ans)

1992 : exploitation en suspens pour des problèmes de norme AFNOR.

Les qualités physico-chimiques de la tourbe brune ne correspondent pas aux normes prévues pour la commercialisation.

1995 : site « Marais de Rey » classé en Natura 2000.

1999 : fermeture officielle de la carrière.

Les articles relatifs à la remise en état sont identiques à l'arrêté de 1982 :

- remise en eau de la zone d'extraction
- berges talutées à 30°
- berges revégétalisées

2001-2004 : réalisation du DOCOB.

2004 : DOCOB validé.

2006 : SCOP Sagne est l'animateur du DOCOB.

L'extraction n'a pas été très importante, il en résulte seulement 4 bassins, avec une surface totale de 1,17 ha.

Le site est en Natura 2000 depuis 1995. La Fiche action relative à l'ancienne zone d'extraction prévoit pour les bassins, de reprofiler les berges, d'entretenir par broyage ou fauche les abords de l'ancienne extraction et de les sécuriser. SCOP Sagne vient d'obtenir les cofinancements pour animer le DOCOB.

préservation et exploitation reste difficile dans certains cas. Cette exploitation ouverte dans des conditions conflictuelles n'a pas empêché une reconduction jusqu'en 2023, malgré sa situation dans un périmètre de site Natura 2000 au sein d'un Parc Naturel Régional. Enfin, on peut affirmer que la bonne gestion du devenir des sites après leur exploitation dépend du bon vouloir des organismes locaux, alors que l'implication et l'information à des niveaux administratifs plus élevés devraient être envisagées.

La restauration d'une carrière de tourbe : Tourbière de Gayme, Commune de Picherande (63)

Philippe BOICHUT

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

L'exploitation industrielle

L'exploitation de cette tourbière a débuté en 1967 et s'est achevée en 1998. Deux entrepreneurs différents ont exploité la carrière durant cette période de 31 ans. La surface en droit d'exploitation représente 20 ha sur un ancien haut-marais bombé. Cette extraction de tourbe s'effectuait exclusivement en front de taille (hauteur maximale de 6 m) avec un séchage de la tourbe sur place (plate-forme de séchage et de stockage à l'entrée du site). L'usine de transformation de la tourbe se trouvait à 30 km du site d'exploitation, la tourbe était destinée à être mélangée à d'autres éléments pour la vente de terreaux horticoles (principalement pour les espaces verts et les décorations florales des communes et agglomérations). En 1998 l'arrêté d'autorisation d'exploitation prend fin et

l'entreprise qui se doit de réhabiliter le site, demande une étude de faisabilité auprès du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (l'exploitation se trouve dans les limites géographiques du PNR depuis sa création en 1977).



La mise en place de la restauration



Selon la loi du 19 juillet 1979, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'entreprise exploitante doit provisionner des fonds pour financer la remise en état du site. A partir de l'étude de faisabilité demandée auprès du Parc, un plan de restauration a été négocié avec la DRIRE, la commune de Picherande (représentant le sectional, propriétaire des lieux), l'entrepreneur, le CEPA et le PNRVA. Ce plan de restauration devient alors une référence au titre de l'obligation de la remise en état du site par le pétitionnaire.

Les travaux de 2000

Les travaux effectués pour la restauration de cette carrière de tourbe sont les suivants :

- la reprise des fronts de taille en pente douce ou en escalier

- le maintien d'une butte de tourbe témoin
- le réglage des plate-formes de stockage et créations de mares

Réhabilitation des tourbières de Vérines (Noirétable) et de Font Blanche (Les Noés)

Laurent RUSSIAS

Conseil Général de la Loire

Les tourbières au cœur des Espaces Naturels Sensibles

C'est une politique qui date de 1990, avec 5 milieux prioritaires retenus :

- les bords de Loire
- les Hautes-chaumes du Forez
- les tourbières
- les Hêtraies du Pilat
- les étangs de la Loire

Un inventaire départemental exécuté en 1994 prend en considération les 3 critères suivants :

- l'intérêt écologique
- la dégradation/ les menaces
- les possibilités de valorisation

A la fin de cet inventaire, sur 93 tourbières recensées, 35 sont considérées comme prioritaires sur la base des précédents critères.

Sur ces sites on peut noter les perspectives d'engager :

- **Un porter à connaissance auprès des acteurs locaux**
- **La préservation des sites par une maîtrise foncière** : l'acquisition ou la location (bail emphytéotique de 20 ans) signé par le Conseil Général de la Loire ou par les communes.
- **Une politique d'ouverture au public raisonnée**
- **Une recherche approfondie sur les sites**

L'exemple de la tourbière de Vérines dans le Forez

Cette tourbière est située sur la commune de Noirétable, dans le Forez, et s'étend sur une surface de 17 ha. Elle présente 4 espèces végétales protégées, 5 espèces remarquables et des odonates et orthoptères intéressants. Le plan de gestion pour cette tourbière est en cours de réalisation.

Cette carrière a subi deux exploitations :

- **de 1942 à 1949 pour le chauffage**
- **de 1975 à 1980 pour la production de terreau**

Ce site est très dégradé malgré une certaine turfigénèse dans une vaste fosse de tourbage, la baisse de la nappe d'eau entraîne un développement important de ligneux.



Un programme de restauration en deux temps

En 1997, une maîtrise foncière est engagée par la commune de Noirétable avec des négociations auprès des 18 propriétaires de cette tourbière. Des travaux de bornage sont exécutés par un

géomètre et un plan de gestion est réalisé. Le coût engendré est de 46'000 €, financé à 20% par la commune, 40% par le Conseil Général de la Loire et 40% par l'Europe.

En 2002, la maîtrise foncière continue et les travaux de réhabilitation du site débutent. La reconnexion des espaces ouverts (prairies humides) est engagée, et des travaux d'abattage et d'exportation des ligneux sont exécutés avec des tracteurs, treuils et porteurs (les andains sont disposés sur les plantations voisines). Au terme d'une étude hydrologique, un projet de restauration hydraulique avec l'installation de barrages seuils pour augmenter la quantité d'eau au sein du site est validé. Les coûts s'élèvent à 141'000 €, avec l'application du même plan de financements que l'année 1997.



L'exemple de la tourbière de Font Blanche dans les Monts de la Madeleine

Située sur la commune des Noés, dans le massif des Monts de la Madeleine, cette tourbière de 10 ha a subi en 1976 une extraction de tourbe pour la vente en tant que support de culture. Cette exploitation a cessé en 1977 par un arrêté préfectoral. Ce site abrite 4 espèces de plantes protégées, des espèces d'odonates patrimoniales et le Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle magdalanae*). L'ancienne fosse de tourbage est en voie d'atterrissement, un ourlet de ligneux se développe en raison de l'abaissement de la nappe, ce qui entraîne une déconnection des prairies humides et du haut-marais.

Le premier plan de gestion financé par le programme LIFE "tourbière de France" a été réalisé en 1998 par le CREN Rhône-Alpes, le nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration.

Les principales étapes retenues sont les suivantes :

- **Une phase d'animation foncière** (17 propriétaires)
- **Une phase d'intervention sur les ligneux**
- **Une restauration des prairies humides, problèmes liés aux bouleaux**
- **Une réhabilitation hydraulique**
- **Un travail d'entretien** (fauche et arrachage des semis)
- **Un suivi piézométrique dans le haut-marais** (confirmation des observations faites sur le terrain).
- **Des suivis scientifiques** (prospection lépidoptères et odonates, localisation d'espèces patrimoniales et complément d'inventaire floristique (Bryophytes).



Temps d'échange

Fabrice Gregoire (École Normale supérieure de Lyon)

Sans connaître les archives de la tourbe, il est impossible de réhabiliter une tourbière. Des prélèvements palynologiques sont-ils faits avant la phase de travaux ?

Laurent Russias (Conseil Général de la Loire)

Ces prélèvements n'ont pas été faits sur les sites dégradés, mais sur d'autres sites des prélèvements ont eu lieu par l'intervention d'Hervé Cubizolle de l'Université de Saint-Etienne. Pour la tourbière de Font-Blanche, l'exploitation a eu lieu sur seulement 1 mètre de profondeur, il reste actuellement des secteurs non exploités susceptibles de faire l'objet d'une étude palynologique.

Fabrice Gregoire (École Normale supérieure de Lyon)

Dans les mesures de réhabilitation, il est très important de faire attention à ces archives tant qu'il en est encore temps. Ceci est encore plus important dans les sites excentrés, loin de toute autre tourbière de référence.

Philippe Boichut (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)

Pour la tourbière de Gayme, à Picherande, des épisodes volcaniques sont visibles sur les fronts de taille. Il n'y a pas eu d'étude pollinique sur ce site, cependant de nombreuses autres tourbières voisines ont été étudiées.

Arlette Laplace-Dolonde (Laboratoire Rhodanien de Géographie de l'environnement Université Lyon 2)

La carte de circulation de l'eau dans la tourbe est une information fondamentale et pourtant souvent manquante sur les sites réhabilités. Ceci renseigne pour la gestion de l'alimentation locale en eau.

Sylvie Martinant (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

La tourbière de Gayme a fait l'objet d'une expertise de la part de l'hydrogéologue de la DIREN Auvergne, avant le lancement des travaux de restauration afin de localiser les zones d'écoulement et de recharge du site.

Alain Ladet (FRAPNA Ardèche)

Pour la tourbière de Sagne-Redonde, l'arrêt de l'exploitation s'est faite car tout avait été exploité. Le rôle des associations pour fermer l'exploitation a été important. Dans les autres départements, quel est le rôle des associations à l'encontre des exploitations illégales de tourbes ?

Francis Müller (Pôle Relais Tourbière)

Les volumes sortis illégalement restent peu importants mais les dégâts peuvent être plus conséquents.

Philippe Boichut (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)

Pour Gayme, l'exploitant cherchait un autre site d'exploitation. Une sortie sur le site exploité en 1996, durant la tournée du LIFE Tourbières de France, a alimenté une discussion. Il en est ressorti que certains sites ne pouvaient pas être exploités, notamment en raison de leur richesse floristique. Le risque d'une exploitation sauvage existe.

Laurent Russias (Conseil Général de la Loire)

Il faut avoir une réflexion sur l'exploitation de la tourbe de prairies paratourbeuses en substitution à l'exploitation des tourbières.

Sylvie Martinant (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

La qualité de la tourbe de prairie ne répond pas toujours aux exigences de qualité pour les professionnels. L'exploitant de la tourbière de Gayme est actuellement toujours en recherche de nouvelles tourbières à exploiter, et ce depuis 1996, car il achète de la tourbe dont la qualité reste variable à un exploitant dans le Cantal, ainsi qu'à d'autres fournisseurs.

Laurent Russias (Conseil Général de la Loire)

Dans le schéma départemental des carrières de la Loire, les exploitations de tourbe sont interdites.

Sylvie Martinant (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

Dans le Puy-de-Dôme, il est manifestement très dur d'obtenir une autorisation d'exploiter tandis que dans le Cantal, un renouvellement d'exploitation a eu lieu en 2003, en partie à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000, avec une tourbière bénéficiant partiellement d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Philippe Boichut (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)

Il faut avoir une cohérence entre les schémas comme les SAGE et la charte du PNR.

Laurent Russias (Conseil Général de la Loire)

Le SAGE s'impose aux différentes démarches.

Anne Remond (Conservatoire des sites Lozériens)

Pour les bouleaux et les saules des tourbières restaurées dans la Loire, comment sont gérés les rejets ?

Laurent Russias (Conseil Général de la Loire)

Il est projeté de mettre en place un pâturage. La remontée de la nappe permet aussi de diminuer le semis ou le rejet des arbres.

Des substituts à la tourbe ne pourraient-ils pas être employés dans la fabrication des terreaux ?

Francis Muller (Pôle Relais Tourbière)

Des alternatives à la tourbe pour la fabrication des terreaux existent, par l'utilisation d'écorce de pin, ou autres à mélanger.

Sylvie Martinant (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

La tourbe est un matériau difficile à remplacer en raison de ses propriétés de rétention d'eau, cependant il existe des essais avec de la fibre de coco, mais la qualité demeure selon les professionnels moindre qu'avec la tourbe. Ce type de terreau est destiné à un grand public pour du jardinage de loisirs.

Francis Muller (Pôle Relais Tourbière)

Il faut effectivement faire la différence entre l'usage professionnel pour lequel la tourbe est nécessaire et l'usage non noble où dans ce cas la tourbe peut-être absente.

L'important est de faire attention aux techniques d'exploitation et de pouvoir anticiper et prévoir la réhabilitation future.

Que penser aussi de ce qui existe au Canada, où la Sphaigne est cultivée, ne serait-ce pas un exemple à prendre ?

Un séminaire sera organisé au cours d'octobre 2007 pour traiter ces thèmes de support de culture et du devenir des sites à l'issue de l'exploitation. Pour les personnes intéressées, je vous invite à consulter dès 2007 le site du pôle pour vous tenir informés.